

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1262

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

L'échec d'un dialogue

(réd.) Luc Thévenoz et Jean-Pierre Bossy, administrateur délégué et président du Conseil d'administration de *Domaine Public SA*, s'expriment à titre personnel à propos d'un article paru dans notre rubrique «Médias», qui concernait la récente affaire du *Courrier*.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Denis Müller
Composition et maquette:
Claude Pahud
Jean-Luc Seylaz
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Rapportant la décision de la Société catholique romaine de Genève de subventionner *Le Courrier* sous condition d'un changement de rédacteur en chef, *DP* (n°1261) estime que les «cathos du bout du lac» sont sortis de leur rôle de «donateurs», dont la seule liberté serait de retirer leur soutien à un journal dans lequel ils sont de moins en moins nombreux à se retrouver. Les choses ne sont (malheureusement) pas aussi simples.

Il se trouve que *Le Courrier* fut fondé il y a 128 ans par des catholiques genevois. Par beau temps comme par tempête, la communauté catholique l'a depuis lors porté à bout de bras. Comme abonnés, mais aussi par leur contribution ecclésiastique (impôt volontaire), ces mêmes catholiques ont permis au dernier quotidien d'opinion de tenir la rampe jusqu'à aujourd'hui, bien après que *La Vie protestante* ou *La Voix ouvrière* eurent cessé de paraître chaque jour.

Longtemps, *Le Courrier* fut démocrate-chrétien parce que catholique. Au cours des quinze

dernières années, il a su s'ouvrir à l'œcuménisme. Parallèlement, il a découvert et accepté le pluralisme politique des chrétiens et cessé de prétendre traduire la foi dans une option partisane. Les chrétiens de gauche ont la doctrine sociale de l'Eglise.

La communauté catholique peut légitimement attendre du quotidien qu'elle a d'abord créé à son seul usage, puis ouvert à d'autres courants de pensée religieuse ou politique, que celui-ci ne devienne pas un instrument de dissension qui juge, tranche et condamne. La condition assortissant la subvention était sans doute maladroite. Dans une large mesure, elle est l'aveu de l'échec d'un dialogue entrepris en 1988 déjà. Mais c'est faire un très mauvais procès que d'y voir l'intention de mettre à mort un journal auquel les «cathos du bout du lac» n'ont jusqu'ici jamais refusé leur contribution, quand bien même il n'est plus tout à fait le leur.

Luc Thévenoz, Genève
Jean-Pierre Bossy, Genève

COURRIER

Qu'est-ce au juste qu'une police préventive?

Pour *DP* n° 1260 «Qui fait l'ange fait la bête», les partisans de la suppression de la police politique préventive seraient naïfs et irréalistes.

La police préventive agit *par définition* avant qu'il y ait soupçon de l'existence d'un délit ou de la préparation d'une activité criminelle. Elle observe clandestinement sur l'avant-scène de l'avant-scène de la criminalité, autrement dit dans la salle du public où nous sommes tous. Immanquablement, elle enquête sur une foule d'innocents.

La nouvelle loi sur la sécurité intérieure dit que seules les activités de terrorisme, d'extrémisme violent ou de renseignements illicites sont susceptibles de provoquer l'intervention de cette police préventive. Autrement dit, cette police est chargée de détecter la terreur et la violence politique avant même que celles-ci ne fassent l'objet d'un soupçon de préparation. Elle se basera donc sur les idées et les opinions, celles que le conformisme dominant considère comme dangereuses pour la démocratie. Rien de nouveau dans la nuit de la police clandestine.

Si aujourd'hui la gauche politique et syndicale n'est plus espionnée de manière aussi sys-

tématique, on le doit aux changements politiques qui se sont produits (la chute du mur de Berlin, l'indignation de l'opinion mondiale, à l'encontre des polices politiques de la guerre froide). Ces changements donnent l'occasion historique à la Suisse de supprimer la police politique. Les activités politiques, lorsqu'elles sont criminelles (terreur, violence, corruption), doivent être poursuivies énergiquement et efficacement. Cette tâche incombe à la police ordinaire, à la police judiciaire, à la justice ordinaire. Nous n'avons pas besoin d'une police politique spéciale ou d'un procureur d'exception, si nous voulons à la fois plus d'efficacité contre le crime et plus de liberté pour les innocents.

Au contraire, voter pour la loi sur la sécurité intérieure, ce serait restaurer définitivement une police politique qui a passé de l'accumulation laborieuse des papiers, des fiches et des dossiers à la toile d'araignée des banques de données informatiques.

Ni anges, ni bêtes, essayons simplement de ne pas disperser les forces de la police et, en même temps, de gagner plus de démocratie.

Nils de Dardel, Berne